

THÈME: CITOYENNETÉ PARTICIPATIVE

2019 est l'année des droits de l'enfant, puisque cela fait 30 ans, le 20 novembre 1989, que l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE) et l'a ouverte à la ratification des États membres. La Suisse l'a ratifiée le 24 février 1997.

La Journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre de cette année représente donc l'occasion de célébrer ce 30^e anniversaire en sensibilisant les élèves et les enseignant-e-s au principe de la participation des enfants, stipulé à l'article 12 CDE, sous l'angle d'une notion centrale, celle de la citoyenneté participative.

Les différentes activités prévues permettront de travailler les objectifs suivants:

- Identifier les droits fondamentaux des enfants.
- Comprendre la notion de citoyenneté participative au regard des droits de l'enfant.
- Réfléchir sur sa vision de sa participation au sein de la classe, de l'école.

LIENS AU PER

Le plan d'études romand (PER) accorde une place privilégiée à l'éducation à la citoyenneté et à l'éducation en vue d'un développement durable (EDD), dans lesquelles s'inscrit l'éducation aux droits de l'enfant.

Les différentes activités présentées permettent d'exercer plusieurs capacités transversales: la collaboration, la communication, la pensée créatrice et la démarche réflexive.

L'éducation en vue d'un développement durable encourage par ailleurs l'acquisition de compétences spécifiques: la pensée en systèmes, la collaboration, la participation et l'utilisation de sa marge de manœuvre.

Ainsi, les élèves pourront faire les liens entre la citoyenneté participative, leur situation actuelle et les droits de l'enfant, mais aussi se saisir de leurs droits comme un outil de la participation citoyenne et, par conséquent, être acteurs de leur existence.

RECOMMANDATIONS AUX ENSEIGNANT-E-S

En guise de préparation, nous vous invitons à lire la CDE. Vous la trouverez, en téléchargement gratuit 🖱️, en plusieurs versions.

Les activités proposées se veulent aussi inclusives que possible et adaptées pour chaque cycle. Toutefois, chaque enseignant-e pourra l'adapter à sa situation particulière.

Au travers des activités de ce dossier, les élèves expérimentent la citoyenneté participative en prenant pleinement part à un processus de décision et en envisageant un projet collectif. Nous encourageons donc les enseignant-e-s à les soutenir dans ce processus et à faire en sorte que le projet soit réalisé.

CITOYENNETÉ PARTICIPATIVE ET DROITS DE L'ENFANT

La CDE souligne que *tous* les enfants ont aussi le droit de participer à la vie de la communauté, dans tous ses aspects, et que cette participation est une composante essentielle de leur citoyenneté. Les fiches de cette année proposent donc de faire connaître la CDE auprès des élèves et enseignant-e-s de Suisse de manière générale en abordant la notion de citoyenneté participative. Les droits de l'enfant suivants pourront être abordés en particulier, en raison de leur lien avec cette thématique:

- Droit à la non-discrimination (art. 2).
- Droit de vivre avec sa famille ou les personnes qui s'occupent mieux de lui (art. 9).
- Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité (art. 12).
- Droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant (art. 13).
- Droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion (art. 14).
- Droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique (art. 15).
- Les Etats parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité (art. 23).
- Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à l'une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe (art. 30).
- Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique (art. 31.1).
- Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité (art. 31.2).

L'ENFANT EST UN CITOYEN

Le citoyen est actif dans une communauté à laquelle il appartient et participe à son développement en influençant les décisions qui ordonnent sa vie quotidienne. La participation est par conséquent un critère de la citoyenneté.

La CDE accorde à l'enfant des droits qui s'exercent selon le développement de ses capacités, et des responsabilités de citoyen au fur et à mesure de son développement (art. 5 CDE: notion d'*evolving capacity*) et selon le discernement dont il est capable; ainsi, il peut participer à la vie de sa famille, de son école, de son centre de formation et de la Cité. Il n'est plus seulement un membre passif dont l'adulte s'occupe, il devient un membre actif, un acteur de son existence.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier quelques droits de l'enfant à partir d'illustrations.
- Faire des liens entre les droits de l'enfant et des situations du quotidien.
- Représenter et exprimer une idée de manière créative.

LIENS AU PER

- SHS 11: Se situer dans son contexte spatial et social (4).
- SHS 13: S'approprier, en situation, des outils pertinents pour découvrir et se questionner sur des problématiques de sciences humaines et sociales (A).
- FG 13: Faire des choix dans des situations scolaires variées (3 à 6).
- FG 14-15: Participer à la construction de règles facilitant la vie et l'intégration à l'école et les appliquer.
- Capacités transversales: collaboration, communication, pensée créatrice.

DURÉE

2 à 3 périodes, à partager au besoin en périodes plus courtes en fonction de la durée d'attention des élèves. Les activités sont à réaliser à la suite ou à des moments distincts, de préférence dans l'ordre proposé.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 1
JEU DES ÉCHELLES ET DES SERPENTS

Matériel: CDE illustrée 🖐️, découpée en 10 cartes, la fiche Jeu des échelles et des serpents et un dé à jouer pour deux élèves, un pion pour chaque élève; CDE simplifiée pour le cycle 1 🖐️.

- Annoncer que la classe va découvrir les droits de l'enfant à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, qui a lieu chaque année le 20 novembre. Cette année, on fête les 30 ans de la Convention des droits de l'enfant. Recueillir les représentations des enfants, par exemple en demandant: lorsqu'on est enfant, qu'est-ce que nous avons le droit de faire, de penser, de dire ou non?
- Variante 1-2H: présenter d'abord les 10 droits de la CDE illustrée, éventuellement en utilisant un vocabulaire plus accessible. Il n'est pas nécessaire de travailler les dix droits, l'essentiel est que les élèves comprennent qu'ils ont des droits!
- Répartir les élèves deux par deux et distribuer un plateau de jeu (fiche élève), deux pions et un dé. Laisser du temps pour que les élèves colorient tous les dessins ou seulement quelques-uns et s'approprient les illustrations. Deux par deux et à tour de rôle, les élèves lancent le dé et avancent

leur pion. Lorsqu'un pion arrive sur une illustration, l'élève qui a joué décrit l'image à son camarade.

- A la fin du jeu, l'enseignant-e tient les 10 cartes représentant les droits de l'enfant illustrés et retourne les cartes une à une (attention: des illustrations ont été modifiées sur le plateau de jeu). Les élèves associent les cartes avec les illustrations sur le plateau de jeu et explicitent les différences trouvées. Reprendre les descriptions faites par les élèves lors de la partie en duo, les aider à faire le lien entre l'illustration et le droit mentionné. Un ou plusieurs exemples de situations concrètes ou vécues sont récoltés pour chaque carte. Au besoin, l'enseignant-e donne un premier exemple.
- Préciser les notions de droits et de devoirs à partir de situations familières. Par exemple: je dois obéir à mes parents; j'ai le droit d'être écouté en classe, mais je dois aussi écouter celui/celle qui parle. Puis expliquer que tous les enfants du monde ont dès leur naissance des droits, dont ceux illustrés sur les cartes.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 2
COMME LE COLIBRI

Matériel: CDE illustrée 🖐️, découpée en 10 cartes; feuilles blanches, crayons, magazines, ciseaux, colle; CDE simplifiée pour le cycle 1 🖐️.

- Reprendre la carte illustrant le droit à la participation et expliquer que cette année c'est le thème de la citoyenneté participative qui a été choisi pour les Fiches droits de l'enfant. Cela signifie que, comme les parents peuvent aller voter pour donner leur avis, tous les enfants ont le droit de participer à la vie de tous les jours et de décider de certaines choses qui les concernent. L'enseignant donne quelques exemples (j'ai le droit de choisir les habits que je vais porter à l'école pour autant qu'ils soient appropriés; j'ai le droit de proposer des idées de repas à la maison; j'ai le droit de choisir avec qui je joue, etc.). Le document CDE simplifiée pour le cycle 1 peut aider.
- Les élèves énoncent des situations où ils ont eu le droit de s'exprimer, de donner leur avis, de prendre part à une décision, par exemple sur l'aménagement de leur chambre. L'enseignant-e les écrit ou les dessine au tableau.
- Commencer par demander aux élèves de nommer des animaux de la forêt et de décrire leur taille. Expliquer ce qu'est un colibri et éventuellement montrer une image, en insistant sur sa petite taille. L'enseignant-e lit l'histoire du colibri ci-dessous et amorce une discussion, pour s'assurer que les élèves ont bien compris l'histoire et pour connaître leur ressenti. Variante: raconter l'histoire *La part du colibri* en entier, avec l'album illustré accompagné d'un CD audio. En français uniquement.

Réf. Denis Kormann, Zaz Isabelle Geffroy: *La légende du colibri*, Actes Sud Junior, 2013.

La part du colibri

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux, terrifiés et atterrés, observaient, impuissants, le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes d'eau dans son bec pour les jeter au feu. Au bout d'un moment, le tatou, agacé par ses agissements dérisoires, lui dit:

- Colibri! Tu n'es pas fou? Tu crois que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu?

- Qu'importe, répondit le colibri, je fais ma part.

Extrait de La part du colibri de Pierre Rabhi, tiré de Michel Piquemal: Les philo-fables pour la Terre, Albin Michel, 2015.

- Comme le colibri, chacun-e peut participer. Reprendre les situations énoncées auparavant (exemples où ils ont pris part à une décision) et demander aux élèves de trouver d'autres situations auxquelles ils souhaitent participer. Les élèves font des propositions dans des groupes de 3-4 élèves et en choisissent une seule par groupe. Celle-ci (par ex. ajouter des coussins colorés au coin lecture) sera dictée à l'enseignant-e, dessinée ou présentée sous forme de collage.
- En plénum, les élèves présentent leurs propositions. Dans la mesure du possible, les propositions seront réalisables et réalisées dans le cadre de l'école.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 3
HAPPY BIRTHDAY CDE!

Matériel: feuille blanche épaisse; crayons/feutres/peinture/peinture à doigts/etc.; CDE illustrée 🖐️, découpée en 10 cartes.

- Cette année, c'est l'anniversaire (30 ans) de la Convention des droits de l'enfant. Une seule carte d'anniversaire est réalisée par l'ensemble des élèves, dans un grand format et en veillant à une participation équitable de tous les élèves. Les cartes issues de la CDE peuvent être coloriées et insérées. Variante: les élèves réalisent seuls ou à deux une carte d'anniversaire.
- Variante: montrer la petite vidéo <https://bit.ly/2P0jXtr> pour rappeler aux élèves ce que sont les droits de l'enfant.